

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1428

présenté par

M. Thiébaud, Mme Colin-Oesterlé, Mme Bellamy et M. Albertini

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.